

Paris, le 14 AVR. 2007

Monsieur le Président,

C'est avec une particulière attention que j'ai pris connaissance de votre courrier concernant les attentes des professionnels du secteur de l'hôtels-café-restaurants et je vous en remercie.

J'ai bien noté vos remarques et vos propositions et sachez que je suis sensible aux préoccupations du secteur de l'hôtellerie-restauration qui joue un rôle essentiel dans notre activité économique notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement touristique et de création d'emplois. Toutes les questions que vous évoquez devront impérativement être reprises et traitées par le futur gouvernement. Permettez-moi, néanmoins, de vous apporter quelques précisions.

Je veux tout d'abord vous confirmer mon engagement très ferme d'appliquer le principe de subsidiarité en matière de TVA, pour toutes les prestations strictement locales, sans préjudice pour les charges intracommunautaires. Comme je vous l'ai indiqué, dès le second semestre 2007, si je suis élu, j'informerai la commission de notre changement de position. Je ne doute pas de pouvoir compter sur son soutien, en tant que gardienne des traités, en évitant autant que possible, le recours - toujours faisable *in fine* - à l'arbitrage de la CJCE ;

Très attaché au dialogue social, condition essentielle de la réussite de toute réforme, je me réjouis qu'un accord ait pu être conclu, le 5 février dernier, entre les organisations patronales et la majorité des organisations syndicales du secteur sur le temps de travail. Si je suis élu Président de la République, je m'engage à renforcer le dialogue social et à ouvrir une grande négociation avec les partenaires sociaux pour parvenir à une représentativité syndicale réelle, qu'il s'agisse des organisations de salariés ou d'employeurs.

Je considère également que le dialogue entre les décideurs politiques et économiques doit être accentué. Comme vous le soulignez fort justement, cette démarche appliquée en matière de modernisation des normes du classement touristique des hôtels est une bonne chose et je m'engage à développer ces concertations avant toute réforme.

.../...

Au cours de ces 5 dernières années, nous avons également instauré un environnement économique, budgétaire juridique, administratif et social favorable aux entreprises grâce, notamment, à la loi du 1^{er} août 2003 d'initiative économique, à celle du 2 août 2005 en faveur des PME, à la loi du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, à la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie ainsi qu'aux dispositions incitatives votées en lois de finances.

Cette dynamique est à l'origine de la création de plus d'un million d'entreprises entre 2002 et 2007.

Nous devons continuer à œuvrer en ce sens et encourager l'initiative personnelle, par exemple une caution de l'Etat pourrait être envisagée pour ceux qui ont un projet professionnel, mais qui n'ont pas accès au crédit. La suppression des droits de mutation pour la transmission de certains petits commerces dits «de bouche » est également un axe de réforme. Lorsque le chef d'entreprise partirait à la retraite, il n'aurait pas à payer les droits de mutation s'il vendait son commerce à quelqu'un qui entend continuer son activité. De même l'application du taux réduit de la TVA à 5,5 % sur les prestations de restauration, les mesures de réduction de charges sociales donneraient des perspectives de développement intéressantes à votre secteur économique, fortement créateur d'emplois. Ces mesures renforceraient également l'attractivité touristique de la France qui dispose en ce domaine d'atouts considérables.

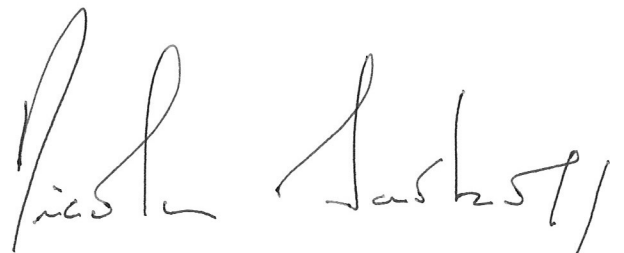
S'agissant de la formation professionnelle, le gouvernement a, d'ores et déjà, mis en œuvre des plates-formes de vocation pour orienter vers les métiers qui recrutent. Un crédit d'impôt a été créé pour les jeunes de moins de 26 ans acceptant de travailler dans un métier connaissant des difficultés. Des mesures incitatives ont été mises en place pour développer la formation en alternance, voie d'excellence vers l'emploi, avec la création d'un crédit d'impôt pour les entreprises recrutant des apprentis. Il faut, bien entendu, continuer dans cette voie et instaurer une information précoce sur les métiers et leurs débouchés. Je propose aussi de créer des universités des métiers. Ces mesures ont pour objectif de promouvoir les métiers de l'hôtellerie restauration et de résorber le déficit en main d'œuvre qualifiée auquel votre profession est confrontée. Nous sommes déterminés à aller plus loin demain, en réformant profondément le service public de l'orientation, afin de mettre les jeunes très tôt en situation de découverte des métiers.

.../...

En ce qui concerne l'interdiction de fumer dans les bars-tabacs, je suis favorable à l'interdiction de la cigarette dans les lieux publics mais je suis prêt à réfléchir à un régime spécial pour les établissements situés dans les très petites communes, où ils constituent souvent un lieu de contact et de convivialité irremplaçable.

Toutes ces mesures attestent de notre détermination à favoriser et à développer les entreprises de l'hôtellerie -restauration et vous pouvez compter sur mon engagement à continuer à travailler ensemble pour améliorer encore la législation et la réglementation en la matière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Sarkozy', written in a cursive style.

Nicolas SARKOZY,
Candidat à l'élection présidentielle

Monsieur André DAGUIN
Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
22 rue d'Anjou
75008 PARIS